# Réseau parlementaire pour «Le droit des femmes de vivre sans violence »

#### **BULLETIN D'INFORMATION - Octobre 2013**



Les violences touchent plus d'un tiers des femmes dans le monde, chiffre révélé par l'OMS récemment. Ces violences prennent des formes très variables, mais elles ont toutes pour point commun de se nourrir des représentations sexistes et patriarcales de nos sociétés: les violences sexuelles, les violences conjugales, le harcèlement, les violences liées aux pratiques traditionnelles telles que les mutilations génitales ou les mariages forcés.

En France, on estime qu'une femme sur dix est victime de violence conjugale. L'année dernière, 148 femmes au bas mot sont mortes à la suite de telles violences. Les enquêtes de victimation révèlent quant à elles qu'une femme sur six déclare avoir subi des rapports forcés au cours de sa vie.

Pour faire reculer durablement ces violences, il faut qu'elles soient effectivement sanctionnées. Le plus choquant, c'est que l'immense majorité de faits de violence ne sont pas signalés à la police ou à la gendarmerie. Je ne veux plus que l'on fasse rimer «intimité» avec «impunité». L'enjeu pour nos pays est donc l'augmentation du nombre de signalements, l'augmentation du nombre de plaintes et donc de condamnations. Et pour cela, je tiens à remercier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour tout le travail entrepris autour de la Convention d'Istanbul. Je tiens également à saluer le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, dont la mobilisation est décisive pour le succès de la Convention à tous les niveaux.

Notre pays, la France, a été parmi les premiers pays signataires et, je vous le dis, il sera aussi parmi les premiers Etats à ratifier cette convention. J'ai présenté un projet de loi de ratification en Conseil des ministres, le processus parlementaire est engagé et ne devrait pas tarder à aboutir. Je félicite les Etats qui ont déjà ratifié la Convention et j'attends avec impatience les dix ratifications qui permettront son entrée en vigueur.

Extrait du discours de M<sup>me</sup> Najat Vallaud-Belkacem, ministre française des Droits des femmes, lors de l'échange de vues tenu avec les membres du Réseau et de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE le 27 juin dernier





#### → FOCUS France

### Mieux protéger les femmes victimes de violence – Projets de lois en chantier

- Egalité hommes-femmes: renforcement de l'ordonnance de protection, généralisation du téléphone « grand danger », limitation du recours à la médiation pénale en cas de violences conjugales, priorité donnée au maintien de la victime dans le logement du couple, stages de responsabilisation à destination des auteurs
- Mariage forcé: création d'un nouveau délit constitué par le fait de tromper quelqu'un pour lui faire quitter le territoire français et subir un mariage forcé à l'étranger
- Mutilations sexuelles féminines: interdiction d'inciter un mineur à subir une mutilation ou d'inciter quelqu'un à faire subir une mutilation à un mineur

En janvier dernier a été créée la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) avec pour objectifs, notamment, la formation systématique des professionnels en contact avec les victimes de violence et la coordination de l'action de la France dans la lutte contre la traite.

## → Espagne – Briser le silence autour des violences faites aux femmes



Lors de sa réunion jointe avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination le 16 septembre à Madrid, le Réseau a pu tenir un échange de vues sur les dimensions économiques de la violence à l'égard des femmes.

M<sup>me</sup> Blanca Hernández, Commissaire du Gouvernement espagnol pour la violence à l'égard des femmes, a introduit la réunion en insistant sur le fait qu'il était nécessaire de briser le silence pour combattre les violences faites aux femmes. Elle a mis en

lumière l'importance de mesures spécifiques visant les groupes vulnérables tels que les femmes âgées, vivant en milieu rural ou handicapées; et le besoin de sensibiliser sur ce phénomène par le biais des réseaux sociaux.

La violence à l'égard des femmes a un impact réel sur l'économie et résulte bien souvent de la dépendance économique des victimes. « Prévenir la violence économique à l'égard des femmes requiert des politiques et mesures actives ayant pour objectif l'égalité économique entre les

«Un suivi individuel pour chaque femme qui est victime de violence est essentiel, chaque victime étant un monde en soi.»

> M<sup>me</sup> Blanca Hernández, Commissaire du Gouvernement espagnol pour la violence à l'égard des femmes

femmes et les hommes, et l'autonomisation des femmes » a déclaré M. Javier Truchero, avocat et ancien représentant de l'Espagne auprès du Comité ad hoc sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO). M<sup>me</sup> Melissa Morbeck, directrice exécutive de Corporate Alliance Against Domestic Violence (CAADV), a insisté sur les coûts liés aux violences faites aux femmes pour les emplo-

yeurs et sur le rôle majeur que ces derniers peuvent jouer en détectant et en prévenant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. «Les employeurs n'ont pas seulement une obligation morale et économique de soutenir leurs employés, mais aussi des exigences légales par le biais du droit du travail pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés», a-t-elle déclaré. «La violence économique, en tant que forme de violence psychologique et attitude visant à priver la victime de tout ou partie de ses ressources économiques et financières, devrait être pénalisée», a conclu M. Truchero.

#### → Convention d'Istanbul – Actualités



#### **Nouvelles ratifications**

• Italie: le 10 septembre 2013, l'Italie, par l'intermédiaire de Maria Cecilia Guerra, ministre adjointe du Travail et des Affaires sociales, a officiellement déposé l'instrument de ratification auprès du Conseil de l'Europe, devenant ainsi le cinquième pays à ratifier la Convention. Cette ratification est l'aboutissement d'un processus débuté en novembre 2012.

lors d'un séminaire tenu à Rome et organisé grâce au concours de **M**<sup>mes</sup> **Deborah Bergamini et Anna Maria Carloni**, membres du Réseau, et de **M**<sup>me</sup> **Federica Mogherini**, ancienne membre de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination. Pour rappel, en mai 2013, le Parlement italien approuvait la ratification à l'unanimité.

- Autriche: le 16 août dernier, le Parlement autrichien, sous l'impulsion de M<sup>me</sup> Gisela Wurm, membre historique du Réseau, a quant à lui approuvé la ratification de la Convention d'Istanbul.
- Bosnie-Herzégovine: M<sup>me</sup> Ismeta Dervoz nous annonçait la même bonne nouvelle concernant le Parlement de Bosnie-Herzégovine le 23 juillet.

Il reste aux deux pays à déposer rapidement l'instrument de ratification auprès du Conseil de l'Europe pour faire partie du peloton de tête des pays ayant ratifié la Convention.

Si nous faisons les comptes, cinq pays ont ratifié officiellement la Convention d'Istanbul, deux sont en attente de le faire. L'objectif des dix ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur deviendrait-il réaliste pour 2013 ?

#### **Autres nouvelles**

- Suisse: le 11 septembre, la Suisse a officiellement signé la Convention d'Istanbul. Un évènement organisé par le ministère de l'Intérieur, intitulé «La violence liée au genre: des accords internationaux en tant que chances/opportunités pour la Suisse», se tiendra à Berne le 22 novembre 2013.
- Espagne: M<sup>me</sup> María del Carmen Quintanilla-Barba, membre espagnole du Réseau et Présidente de la Commission sur l'égalité des genres au Congrès des députés, a annoncé que le Comité des ministres espagnol a donné son feu vert à la ratification de la Convention d'Istanbul. Le projet de loi sera transmis au parlement où il sera examiné tout d'abord par la Commission des affaires étrangères, puis en plénière.

#### → Réunions du Réseau

## «Violence faite aux femmes : la réhabilitation des auteurs est-elle possible ?», Strasbourg, 2 octobre 2013

Dans le cadre de la préparation d'un rapport par notre membre chypriote M<sup>me</sup> Athina Kyriakidou, le réseau se penchera lors de sa prochaine réunion sur la question de la réhabilitation des auteurs de violence, en présence de M<sup>me</sup> Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe. M. Frédéric Matwies, ancien conjoint violent, témoignera de son expérience. M<sup>me</sup> Thangam Debbonaire, directrice de recherche auprès de l'association Respect, basée au Royaume-Uni, présentera de manière pratique les services mis à disposition des auteurs pour leur permettre de sortir de la spirale de la violence. Enfin, M<sup>me</sup> Rosa Logar, fondatrice du réseau WAVE, parlera de l'évaluation des programmes de réhabilitation en Europe que l'association coordonne.

womenfreefromviolence@coe.int

#### «Les femmes, la violence et l'art», Strasbourg, 26 juin 2013

La réunion est ouverte au public. Merci de bien vouloir vous inscrire :



Les orateurs invités – Amer Kapetanović, un photographe bosniaque qui a participé activement à la campagne 2011 de l'ONU sur l'engagement des jeunes et des hommes contre la violence à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine (www.16dana.ba/en/about-thecampaign), et Zora Bachmann, directrice du festival du film des droits de l'homme de Vienne «This human world» (www.thishumanworld.com) et présidente du réseau du film des droits de l'homme «Human Rights Film Network»

(www.humanrightsfilmnetwork.org) – ont présenté aux membres du réseau des pistes d'action possibles dans la perspective de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) et des Seize jours d'action contre la violence liée au genre.

Parallèlement à l'audition et à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, a eu lieu l'inauguration d'une exposition intitulée «Les femmes réfugiées et la violence», organisée en collaboration avec le HCR et la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. Cette audition a donné lieu à la publication d'une brochure consultable sur notre site.

#### → Rapports en cours de l'APCE

#### Harcèlement

Le rapport sur le harcèlement, porté par M<sup>me</sup> Gisela Wurm, met en lumière un phénomène encore peu reconnu et qui pourtant touche près de 10% de la population européenne, principalement des femmes. Le harcèlement est la répétition d'actes d'intrusion dans la vie d'une personne qui vont s'intensifiant au fil du temps. Il peut prendre diverses formes, telles que suivre une personne de facon répétée, engager



une communication non désirée avec une personne ou faire savoir à une personne qu'elle est épiée. Le «cyber-harcèlement» est une forme spécifique de harcèlement qui correspond à une intrusion continue et menaçante en ligne. Le harcèlement est une forme de violence en soi, qui peut également conduire à d'autres formes de violence, y compris le meurtre.

Le rapport de M<sup>me</sup> Wurm sera présenté le 22 novembre prochain lors de la Commission permanente qui se tiendra à Vienne en Autriche.

#### Convention d'Istanbul - Article 34

Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, d'adopter, à plusieurs reprises, un comportement menaçant dirigé envers une autre personne, conduisant celle-ci à craindre pour sa sécurité.

#### **Autres rapports**

Dans le cadre de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, M. Mendes Bota prépare un rapport sur «Les violences à l'égard des femmes». M<sup>me</sup> Tina Acketoft se penche quant à elle sur «Les crimes dits 'd'honneur' dans le Caucase du nord». Enfin, M<sup>me</sup> Kyriakidou est rapporteure sur «Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs».

#### → Evènements

#### Conférence WAVE, Sofia, 10-12 octobre 2013

La 15e Conférence du réseau Women Against Violence Europe (WAVE) aura lieu à Sofia (Bulgarie) du 10 au 12 octobre 2013. Cette année, elle portera sur la pérennité du soutien public en matière de services et de refuges pour les femmes, et de protection contre la violence faite aux femmes. Pour de plus amples informations, contacter: iris.golden@wave-network.org

### Audition sur « l'accès à la justice pour les victimes de violence », 9 décembre 2013, Paris



La Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe (GEC), en partenariat avec les autorités françaises, organise une audition sur le thème de «l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence». Les thèmes qui seront abordés comprendront entre autres: l'égalité d'accès des femmes à la justice: évolution et normes; l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence: normes du Conseil de l'Europe et autres normes régionales et internationales pertinentes; évalua-

tion et élimination des obstacles auxquels sont confrontées les femmes dans le système judiciaire (y compris les obstacles juridiques, procéduraux, socio-économiques et culturels) ; les expériences et les bonnes pratiques des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Un formulaire d'inscription sera bientôt disponible sur le site: www.coe.int/equality

#### → Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul, ouvrage disponible en 14 langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information); d'organiser une série d'échanges de vues et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

Mendes Bota

Coordinateur politique du Réseau et Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes



#### Contacts au secrétariat

M<sup>me</sup> Géraldine Grenet et M<sup>me</sup> Elodie Fischer womenfreefromviolence@coe.int – assembly.coe.int/stopviolence/



